

## ***Process de remboursement***

**Le temps passé sur les réparations SAV sera dorénavant pris en charge par Super Soco.**

**Afin de répondre aux attentes de service de garantie, nous avons décidé de compenser une partie des coûts de service/main-d'œuvre.**

**Ce programme de remboursement de la main-d'œuvre n'est pas distinct de notre garantie standard.**

**Pour rappel, la garantie constructeur est limitée à deux ans.**

- 1. Connectez-vous à votre compte BtoB.**
- 2. Compléter entièrement le formulaire de demande SAV (toute information manquante entraînera une non prise en charge de la main d'œuvre).**
- 3. Vous recevrez une confirmation de réception avec un numéro de suivi.**
- 4. Vous recevrez les pièces demandées.**
- 5. En fin de mois vous devrez-nous retourner votre facture consolidée (mentionnant le numéro de suivi, le code panne et le montant associé).**
- 6. Après vérification de nos équipes, vous recevrez un avoir dans le mois.**